



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 69051

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la prochaine proposition réglementaire de la Commission européenne. Plusieurs inquiétudes se manifestent déjà chez les professionnels du secteur betteravier. Ils soulignent en particulier que l'accentuation de la baisse des prix est injustifiée et que le maintien d'une compensation à 60 % pour baisse de prix reste largement insuffisant, qu'il est nécessaire de rétablir le système d'intervention, que le maintien du niveau des quotas va dans le sens du maintien de la production dans les pays compétitifs comme la France, que la prise en compte de la production de sucre hors quota est nécessaire également. Enfin, il est important que soient traités les volets importations et exportations, cette lacune conduisant à empêcher la gestion quantitative du marché par une organisation commune de marché. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La difficulté croissante à résorber les excédents européens de sucre entraîne une réforme de l'organisation commune du marché du sucre indispensable. Depuis le 22 juin et la présentation d'un projet par la Commission de l'Union européenne, cette négociation est entrée dans sa phase opérationnelle. La proposition de la Commission européenne prévoit une réduction volontaire des capacités de production et vise à restaurer la compétitivité de la filière européenne du sucre qui s'est érodée au fil du temps. Elle présente une architecture générale adaptée aux évolutions que va connaître le marché du sucre. Cependant, des améliorations sur les mesures concrètes s'imposent, notamment pour les départements d'outre-mer, ainsi que sur le volet externe (importations et exportations) pour emporter l'adhésion de la France. Les experts nationaux du Conseil de l'Union européenne l'examineront de façon approfondie dans les prochaines semaines. Elle est une priorité de la présidence britannique qui s'est engagée à l'inscrire à l'ordre du jour de tous les conseils des ministres de l'agriculture jusqu'à son adoption, qui devrait intervenir en novembre 2005. Le Gouvernement, attentif aux enjeux essentiels de la filière sucrière, sera très vigilant pour défendre les intérêts de tous les planteurs et opérateurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69051

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6516

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8717